



**COMITE DEPARTEMENTAL D'AIKIDO
ET DE BUDO DU FINISTERE
N° 3827**

DEMANDE DE SUBVENTION

Personne responsable de l'action :

Nom : Prénom :
Fonction : Club :
Adresse Club :
Téléphone : Courriel :

Présentation de l'objet de la demande :

Intitulé :

Objectifs de l'action :

Réponse à une obligation réglementaire :

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) :

Description de l'action :

Public bénéficiaire (nombre, etc.) :

Moyens mis en œuvre :

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Durée prévue :

Information complémentaire éventuelle :

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :

Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, hébergements, etc.) :

Joindre un document explicatif si nécessaire

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action :

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Exemple : Selon barème défini par le règlement intérieur de l'association validé en assemblée générale

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

La subvention, si elle est accordée, ne saurait être supérieure à 50 % du budget et devra être versée au compte bancaire de l'association.

Signature Président Club

Tampon Club